

**Communauté de Communes**  
**" La Porte Normande "**  
**Siège : 8, rue des épinoches 27220 St André de l'Eure**  
**Tél. 02.32.32.95.00 - Télécopie : 02.32.32.95.01**

Compte rendu de l'assemblée générale  
Séance ordinaire du 25 juin 2008

L'an deux mil huit et le vingt cinq juin à 18h30,

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, le 17 juin 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente à La Forêt du Parc, sous la présidence de Monsieur Gérard DELAUNEY - président.

Présents : Mmes et Ms Gérard DELAUNEY, Michel LE BESCOND, Dominique DAVARD, Raymond GERLITZER, Violaine PAULINE, Sylvain BOREGGIO, Dominique HÉBERT, Daniel DOUARD, Max CONFAIS, Roger ALBENQUE, Gilbert PAUL, Jean-Pierre MOREL, Christine LEMONNE, Robin SAULNIER, Ghislaine PLAINNEVAUX, Michel COCHON, Jean-Pierre MORVAN, Raymond CISSEY, Marceau WILMART, Patricia BAZIN, Rosine COULONG, Daniel LAVIGNE, Josette LEROUX, Isabelle INFROY, Claude BATAIS, Christophe ENÉE, Didier DESSAINT, Bernard PITETTE, Gérard FAUCHET, Pierre BAZENET, Jean-Pierre GATINE, Étienne COLLEU, Claude UGGERI, Cédric BROUT, Jean-Pierre PICHOS, Renée BONNARD, Jean LEBLOND, Didier SCHALLER, Claude ROYOUX, René DAMAZ, Guy BOURDONNAY, Michel BOURGY, Séverine GUESNET, Didier LEMERCIER, Serge MASSON, Robert SCHOIRFER, Michel HERMÉ, Bruno VANCAEYZEELE et Jean-Michel CAILLEUX.

Absents représentés par leurs suppléants : Monsieur Gilles VILLEZ par madame Ghislaine PLAINNEVAUX, Monsieur Éric LAINÉ par monsieur Cédric BROUT, Monsieur Jean DUBOIS par monsieur Guy BOURDONNAY, Madame Catherine BERNARD par monsieur Robert SCHOIRFER, Madame Laurence MAILLARD par monsieur Jean-Michel CAILLEUX.

Absentes excusées : Madame Marie-Rose SCOTTO DI POMPEO, Madame Ketty REVEL qui a donné un pouvoir à Madame Josette LEROUX et Madame Sylvie MALLETT qui a donné un pouvoir à Monsieur Gérard FAUCHET.

Absents : Messieurs Jean-Pierre DANGOUMAU, Gérard DOLLEY et madame Catherine WAZYLYSZYN.

49 présents, 51 votants

Secrétaire de séance Monsieur Étienne COLLEU.

## ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

- 1 - Compte rendu de bureau,
- 2 - SPAC : participation à l'égout : complément
- 3 - SPAC : STEP de St André
- 4 - Règlement intérieur
- 5 - Délégués leader+
- 6 - EPFN : projet de décret modificatif
- 7- Proposition de dissolution du syndicat de voirie
- 8 - Commissions
- 9 - Questions diverses.

-----

Le compte rendu de l'assemblée du 20 mai 2008 a été adopté à l'unanimité des voix (51).

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant le SPANC et plus particulièrement les frais de gestion liés à la mise en place des réhabilitations des installations autonomes.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité des voix (51).

## **I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1 - Compte rendu de bureau**

La réunion de bureau a préparé l'assemblée de ce jour.

### **2 - SPAC : participation à l'égout : complément**

Le service assainissement souhaite modifier le règlement du service assainissement collectif par un ajout :

Vu la délibération 2007-7 en date du 24.01.2007, fixant la participation pour raccordement à l'égout à :

- 1 500 € par maison individuelle,
- 1 500 € par logement pour un immeuble,
- 1 500 € par lot pour un lotissement,

Vu l'accroissement du nombre de division des maisons individuelles,

Il convient de préciser que la participation pour raccordement à l'égout est de :

- 1 500 € par maison individuelle,
- 1 500 € par logement pour un immeuble **ou une maison divisée**,
- 1 500 € par lot pour un lotissement,

Les élus demandent s'il y a 15 logements, il y aura 15 participations. Monsieur Gerlitzer répond qu'il y a rarement 15 logements dans le partage d'une maison, mais effectivement c'est cela qui s'applique.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (51) pour

- ↳ De fixer la participation pour raccordement à l'égout à :
  - 1 500 € par maison individuelle,
  - 1 500 € par logement pour un immeuble **ou une maison divisée**,
  - 1 500 € par lot pour un lotissement,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 3 - SPAC : STEP de St André

Monsieur le Président expose,

La Communauté de Communes LA PORTE NORMANDE a passé un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement de BET EGIS EAU / GLS / DELACHARLERY pour assurer la conception et le suivi des travaux de mise en place de la nouvelle station d'épuration de Saint André de l'Eure.

La Communauté de Communes a validé un montant prévisionnel des travaux au stade PRO de 3.890.000,00 € HT, après actualisation entre la phase PRO (juin 2007) et le mois de remise des offres (février 2008).

EAD, Conducteur d'Opération, a préparé l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour arrêter la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre au stade PRO, qui est dorénavant fixée à 157.330,00 € HT, après application du taux, passé de 4,21% à 4,116 %.

Ce nouveau montant est assorti des taux de tolérance fixés à l'article 7.4 de l'acte d'engagement.

Cet avenant a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission d'appel d'offres du vendredi 11 avril 2008.

Il est proposé d'approuver l'avenant augmentant le marché de 37.800,00 € HT et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (51) pour

- ↳ D'approuver l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre arrêtant l'engagement de la maîtrise d'œuvre sur le coût des travaux au niveau de la phase PRO,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre.
- ↳ Dit que ce montant sera inscrit au Budget 2008 ;
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 4 - Règlement intérieur

Il est proposé à l'assemblée la modification du règlement, que chaque élu a en sa possession, de façon à ce qu'il soit conforme aux statuts c'est-à-dire, modifications : **Chapitre 2 du titre II**

**Composition du bureau il comprend le président, les vice-présidents et 6 membres de bureau.**

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (51) pour

↳ De modifier le **Chapitre 2 du titre II** comme suit :

**Composition du bureau il comprend le président, les vice-présidents et 6 membres de bureau.**

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **5 - Délégués leader+**

Nous avons reçu un courrier du Pays d'Avre et d'Iton nous demandant de nommer 2 membres au comité LEADER 2008-2013. 1 titulaire et 1 suppléant.

- Monsieur BROUT Cédric de Grossœuvre se porte volontaire, son emploi est le domaine de l'environnement et du développement durable
- Monsieur HEBERT Dominique de la Forêt du Parc

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (51) pour

↳ De nommer : M. Cédric GROUT de Grossœuvre, délégué titulaire

Et M. Dominique HEBERT de La Forêt du Parc, délégué suppléant

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **6 - EPFN : projet de décret modificatif**

Un courrier reçu de la préfecture nous demande, conformément aux textes, de délibérer pour la modification des statuts concernant l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) que les élus ont reçu avec leur convocation.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (51) pour

↳ De valider la modification des statuts telle que proposée

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **7 - Proposition de dissolution du syndicat de voirie**

Vu les différentes modifications des statuts du syndicat de voirie,

Vu le manque de lisibilité de ces statuts,

Vu les dysfonctionnements occasionnés par les dits statuts,

La communauté pourrait exercer directement la compétence voirie pour ses 24 communes,

Vu l'information faite auprès des maires des communes membres de la communauté,

Monsieur Douard explique les problèmes rencontrés par le syndicat pour mettre en œuvre les travaux nécessaires sur les voiries depuis la loi de 2004 qui obligent le syndicat à faire tous les travaux. Les communes ne sont plus compétentes quels qu'ils y soient à faire, chaussées et trottoirs.

La seule solution sera la dissolution car, si le syndicat reste tel quel, il devra se donner les moyens, pour mettre en œuvre les travaux et l'entretien.

Monsieur Douard a eu une réunion avec la préfecture et donne lecture de la conclusion de cette dernière.

M. Hermé demande si l'on a pas peur, compte tenu de l'ambiance, que l'on soit traduit devant le tribunal administratif.

Il ne devrait pas y avoir de problème, puisque l'on suit ce qui est préconisé par la préfecture. De plus, madame la vice présidente du syndicat était présente à la réunion avec monsieur Suchet, et a bien compris la problématique.

Monsieur Douard explique la façon dont les choses vont se passer : la communauté prend sa délibération demandant la dissolution du syndicat et l'envoi en préfecture. Au retour du contrôle de légalité, la communauté informe les 6 communes hors CDC de notre désir de dissolution. Ces dernières ont 2 mois pour répondre. Si dans ce délai certaines ne répondent pas, c'est considéré comme un avis défavorable. A partir de cet instant, le Préfet saisit la commission statuant sur l'intercommunalité qui doit donner son avis. Ensuite, le Préfet prononce la dissolution.

Monsieur Pichois demande ce qu'il se passe si le Conseil Général se prononce contre ? Monsieur Douard explique que ce n'est qu'un avis et que monsieur le Préfet peut passer outre.

Sur proposition des membres du bureau, Il est proposé la dissolution du syndicat et la mise en œuvre de la procédure de dissolution.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :  
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (51)

- ↳ De demander la dissolution du syndicat de voirie,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération ajoutée :

#### **8 - SPANC : Frais de gestion pour les dossiers de réhabilitation**

Dans le cadre des réhabilitations de l'assainissement autonome chez les particuliers, il est proposé, pour le bon fonctionnement du service, d'appliquer une participation, pour frais de gestion, sur le montant des travaux, frais d'études et honoraires divers, après retrait des subventions, afin de couvrir les frais de personnel, reprographie et tous frais de gestion divers.

**Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif - Estimation des coûts à supporter par les usagers (frais de gestion)**

Phase	Intervenants	Missions	coût total en € TTC	coût unitaire en € TTC	taux des subventions en %	montant des subventions allouées en € TTC	montant à supporter par l'utilisateur en € TTC	Arrondi à	
Phase Étude	Maîtrise d'œuvre	phase Projet (PRO)		211,00	70	147,70	63,30		
		phase Assistance contrat de travaux (ACT)		50,00	70	35,00	15,00		
		frais de publication (répartis sur les 50 APD)	800,00	16,00	70	11,20	4,80		
		réunion publique	598,00	11,96	70	8,37	3,59		
		<b>sous-total 1</b>						<b>86,69</b>	
	CCPN	Sabine Derrien - 1 h (base de données, courriers, titres)		13,39	0	0	13,39		
		frais d'envoi (1 courrier d'information, 1 convention étude, 1 titre)		1,5	0	0	1,5		
		Valérie Petit - 1 h (APD)		24,23	0	0	24,23		
		<b>sous-total 2</b>						<b>39,12</b>	
	<b>TOTAL</b>			<b>328,08</b>		<b>202,27</b>	<b>125,81</b>	150,00	
Phase travaux	Maîtrise d'œuvre	Visa des plans (VISA)		10,55	70	7,385	3,165		
		Direction des travaux		305,95	70	214,17	91,79		
		Assistance aux opérations de réceptions		84,4	70	59,08	25,32		
		frais de publication (répartis sur les 25 PRO)	800,00	32,00	70	22,40	9,60		
	Huissier			215,28	0	0	215,28		
	Entreprise	travaux			variable	cf tab subventions	variable	différence	
		<b>sous-total 1</b>						<b>345,15</b>	
	CCPN	Sabine Derrien - 6 h (base de données, courriers, titres)		80,34	0	0	80,34		
		frais d'envoi (1 convention travaux, 4 titres, 1 dossier de recollement)		3,22	0	0	3,22		
		Valérie Petit - 4,5 h (piquetage, suivi chantier, réception)		109,035	0	0	109,035		
		Élaboration du dossier de consultation des entreprises	242	9,7	0	0	9,7		
		Reprographie, fournitures ...		10	0	0	10		
	<b>sous-total 2</b>						<b>212,295</b>		
	<b>TOTAL hors coût des travaux</b>			<b>543,98</b>			<b>81,48</b>	<b>557,45</b>	600,00

**Rappel : le budget annexe du SPANC doit être équilibré en dépenses et en recettes**

Les frais de participations sont proposés à :

- 150 € pour la phase étude
- 600 € pour la phase travaux

Cette recette sera imputée au fonctionnement du service.

Mme Coulong demande à partir de quelle date va être appliquée cette délibération car des accords ont été déjà pris avec les particuliers et ils se sont engagés sur une estimation.

Madame Pauline explique que le coût annoncé dans l'engagement était plus élevé, 211€ pour la phase étude et 800€ pour les travaux.

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (51) pour

- ↳ De fixer les frais de participation, pour la gestion des dossiers, à 150 € pour la phase étude et 600 € pour la phase travaux, pour la réhabilitation des installations d'assainissement autonome,
- ↳ Que cette recette sera imputée au fonctionnement du service
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## II - COMMISSIONS

### ↳ **Tourisme - Animation**

- Monsieur le Bescond explique que le compte rendu de la commission sera distribué avec celui de l'assemblée compte tenu de son importance mais rappelle quelques points :
- Le mini golf ouvrira en continu à partir du vendredi 4 juillet.
- Dimanche matin, le 29 juin, matinée vélo, avec le challenge intercommunautaire,
- Pour le festival l'organisation était irréprochable. Il y a eu 1530 entrées cette année, mais monsieur Le Bescond déplore que les évènements n'aient pas été relayés dans la presse.

Monsieur Uggerri félicite aussi, au nom de la commune de Grossœuvre, l'organisation, tous étaient satisfaits.

- L'association touristique du Pays d'Avre et d'Iton mène une réflexion pour la création d'un office du tourisme au niveau du pays ; un cabinet d'études a été mandaté et un rendez-vous a été pris pour y participer.
- Syndicat voie verte  
Mme Coulong explique qu'une commission est créée, et une rencontre est prévue le 11 pour harmoniser les actions avec celles du pays.
- Monsieur Ciskey demande qu'il y ait une réflexion sur l'entretien des chemins car certains sont impraticables autant par les piétons que les vélos.

### ↳ **Développement économique**

- Monsieur Davard donne lecture du planning pour les travaux de la construction du bâtiment locatif à Prey qui commenceront en juillet avec les études préparatoires pour finir la réception des travaux au 1<sup>er</sup> avril 2009.

### ↳ **SPAC**

- Une réunion d'informations a eu lieu à Croth pour la rénovation de la mini station du lotissement du Pré saillant, il n'y a eu que 4 familles sur les 25 intéressées qui se sont déplacées.
- Épandage agricole des boues d'épuration

Le 23/06/2008, le bureau d'étude SEDE est venu présenter les synthèses des épandages réalisés en 2007 sur les stations d'épuration de La Couture Boussey, Garennes sur Eure et Saint André de l'Eure.

Les analyses réalisées sur les boues en 2007 sont conformes à l'arrêté du 8 juin 1998. Les données 2007 sont résumées dans le tableau suivant :

	La Couture Boussey	Garennes sur Eure	Saint André de l'Eure
Volume de boues produites (m3)	324	639	1404
Capacité de stockage (m3)	250	400	816
Tonnage produit en matière sèche (t)	29,64	22,3	49,1
Siccité moyenne (%)	42	4,85	3,5
Surface épandue (ha)	17,1	18	51,4

#### Saint André de l'Eure

Les boues sont conformes sur tous les points analysés : valeur agronomique, éléments traces métalliques et éléments traces organiques (PCB). La capacité de stockage des boues est insuffisante, ce qui entraîne la nécessité de réaliser des épandages de printemps.

#### Garennes Sur Eure

Les boues sont conformes sur tous les points analysés : valeur agronomique, éléments traces métalliques et éléments traces organiques. On remarque toutefois une teneur en cuivre (Cu) importante et en augmentation : 59 % de la valeur limite en 2007, 55 % en 2006 et 40 % en 2005. Ce paramètre devra être suivi avec attention. La capacité de stockage des boues est insuffisante, ce qui entraîne la nécessité de réaliser des épandages de printemps.

#### La Couture Boussey

La filière boues (séchage solaire) de la nouvelle station d'épuration de la Couture Boussey a été mise en service au cours de l'année 2007. Ceci explique le fait que plusieurs types de boues ont été épandus en 2007 : boues liquides et boues séchées. Les boues séchées ont atteint une siccité de 42 % ce qui est largement inférieur au rendement garanti par le constructeur (70% minimum). Les analyses sont conformes mais la teneur en cuivre est importante (62% de la valeur limite).

La nature des boues produites en 2008 pourrait poser quelques problèmes pour les épandages. Trois facteurs principaux interviennent :

- la siccité des boues qui est faible et très hétérogène
- leur texture pâteuse et très collante (due au polymère)
- le dégagement d'odeurs

L'entreprise Galmel et l'agriculteur concerné doivent rendre un avis sur la possibilité d'épandre ces boues. Si un épandage agricole peut être envisagé, l'agriculteur précisera les conditions nécessaires au bon déroulement des opérations. Les boues pourraient notamment être mélangées avec du compost ou des déchets verts.

## ➤ **SPANC**

Le mardi 24 a eu lieu une réunion où ont été invités les maires et secrétaires des communes où se déroulent les contrôles de diagnostic des installations d'assainissement autonome.

Invité, monsieur Ledouridour de Véolia a expliqué comment se déroulaient les diagnostics et le circuit des documents d'urbanisme.

Monsieur Gauthier a présenté le SIG (Système d'Information Géographique) et le logiciel de gestion, créé et développé en interne, lié au SIG.

Un support a été distribué aux élus présents.

## ➤ **Action Sociale - Enfance Jeunesse**

### **Enfance Jeunesse**

➤ La réunion de commission aura lieu la semaine prochaine.

➤ Bilan fête de l'enfance : + 1000 personnes sont venues.

Monsieur Boreggio félicite les animateurs pour le travail effectué. Pour certains parents, la gratuité de la manifestation les a surpris.

Il remercie les associations qui ont participé.

➤ Centres de loisirs, les inscriptions sont en cours, à ce jour il y a :

Pour Croth : 129 inscriptions avec une moyenne de 75 enfants par jour,

Pour La Couture Boussey : 165 inscrits pour 85 enfants/jour en moyenne,

Pour Saint André de l'Eure : 127 inscrits avec 100 enfants/jour en moyenne

Pour Grossœuvre : 110 inscrits avec 75 enfants/jour en moyenne,

C'est-à-dire qu'il y a 330 enfants par jour en moyenne avec des pointes à 400/jours.

➤ Une journée de formation et informations pour animateurs va avoir lieu à laquelle assistera monsieur Boreggio.

## ➤ **Logement - Urbanisme - Handicap**

➤ La commission s'est réunie le 24 juin.

➤ Monsieur Hébert explique qu'après avoir pris des renseignements auprès des services de la DDE, la Loi Handicap donne comme limite 2011, date à laquelle les maires auront fait un diagnostic des établissements publics. Une évaluation du coût qui devra être fait et tenu à la disposition du public.

Les renseignements peuvent être pris sur le site de la DDE :

[www.eure.developpementdurable.gouv.fr](http://www.eure.developpementdurable.gouv.fr)

Madame Coulong pense que c'est à la CCPN de faire l'inventaire. Qu'il doit être fait immédiatement si des travaux sont à effectuer.

Si un EPR (Établissement recevant du public) ouvre, le maire est responsable avec la commission communale.

Monsieur Cisse demande comment fonctionne la commission Handicap.

⇒ O.M.

Départ de monsieur Dessaint à 19h55

➤ Monsieur Confais explique que la réunion de la commission a été une prise de contact et qu'il a été décidé de faire venir les ambassadeurs du tri.

➤ Monsieur Confais a rencontré SITA afin de régler quelques problèmes.

Pour le lundi de Pentecôte et autres jours fériés, un calendrier sera fait en début d'année qu'ils seront obligés de tenir et les administrés auront les dates de passages.

➤ Déchetterie : Il y a eu le feu dans les pneus et quelques dégâts.

Un marquage sera fait sur les réfrigérateurs et batteries, la gendarmerie nous apportera son concours.

➤ Une nouvelle filière va être mise en place pour le bois, pour faire des plaquettes de chauffage.

### III - Questions diverses

➤ Réunion de bureau

Pas de réunion en juillet et août, la prochaine le mercredi 3 septembre.

➤ Beaucoup de délégués demandent de recevoir par e-mail les comptes-rendus.

➤ Mademoiselle Guesnet préfère la position des tables en carré pour les réunions est plus conviviale et qu'il est plus facile de voir les personnes prenant la parole.

Fin de la séance à 20h30.